



Get up Wallonia !

Note du Gouvernement de Wallonie



A. Exposé du dossier

1. Contexte

La crise liée au Covid-19 exige, en premier lieu, une réponse sanitaire et une mobilisation maximale de l'ensemble des pouvoirs publics pour lutter efficacement contre la propagation du virus et faire face à ses conséquences humaines. Dans le cadre de ses compétences, la Wallonie y contribue avec force et détermination. Le personnel des maisons de repos, des centres d'hébergement, des résidences-services et de l'ensemble des institutions de santé fait preuve d'un courage et d'un sens aigu des responsabilités qui forcent l'admiration et le respect de chacune et chacun. La crise du Covid-19 a ainsi rappelé à tous l'importance d'une politique de santé publique performante.

Cette crise provoque un séisme pour l'ensemble des citoyens. Outre les aspects sanitaires, ses conséquences, bien que pour l'heure encore indéfinies, seront profondes et de grande ampleur.

La mise à l'arrêt ou la réduction drastique d'activités économiques en raison du confinement, de même que les nouvelles contraintes d'ordre sanitaire, pourraient conduire à une crise économique et sociale sans précédent.

Ces préoccupations majeures, qui requièrent l'adoption de mesures de court, moyen et long terme, s'ajoutent aux questions environnementales et climatiques, qui restent centrales (dérèglement climatique, perte de biodiversité, épuisement de ressources naturelles).

La crise du Covid-19 bouleverse notre société et la force à se repenser elle-même. Des préoccupations latentes retrouvent soudain une actualité brûlante : la primauté de la santé, la solidarité avec les plus faibles, le respect des aînés, l'importance stratégique des services essentiels, la reconnaissance de certains métiers jusqu'ici trop peu considérés, etc.

Le Gouvernement de Wallonie mesure l'impact émotionnel, psychologique et sociétal de la crise. Il exprime toute sa compassion aux proches des victimes ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont traversé l'épreuve de la maladie.

C'est pour ces milliers de personnes et pour préparer notre avenir à tous que le Gouvernement de Wallonie avance aujourd'hui de nouvelles solutions.

2. Principe

Le Gouvernement tirera les enseignements de cette épreuve collective pour en faire une opportunité de changer les choses qui doivent ou devraient l'être. Dès maintenant, il lance une vaste opération : *Get up Wallonia !* L'objectif de *Get up Wallonia !* est de créer une dynamique intense et cohérente pour dessiner, ensemble, l'avenir de la Wallonie et des citoyens qui y vivent.

A travers *Get up Wallonia !*, le Gouvernement entend :

- Gérer l'urgence sanitaire ;
- Diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise ;
- Relancer l'activité socio-économique afin de produire un cercle vertueux de progrès ;
- Renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis.

La crise du Covid-19 montre que les questions sanitaires, économiques, sociales et environnementales sont interdépendantes, comme le soulignait déjà la Déclaration de politique régionale (DPR) adoptée en septembre 2019. Santé, économie, emploi de qualité, climat,



environnement, précarité : tous ces sujets sont intimement liés.

Aussi, à l'heure de dessiner le monde de demain, il ne s'agit pas de faire un choix entre mesures économiques, sociales et environnementales, et traiter ces enjeux séparément, uniquement dans la perspective de répondre à l'urgence. L'approche du Gouvernement se veut coordonnée, cohérente et globale. Sa volonté est de sortir rapidement de la crise actuelle, d'anticiper les événements et de préparer la Wallonie à faire face à tout nouveau choc futur. Le Gouvernement fait le choix d'une approche intégrée, telle qu'elle est décrite dans la Déclaration de politique régionale, notamment à travers le plan de transition, mobilisant l'ensemble des acteurs et des leviers à disposition : aussi bien les politiques sociales, environnementales et économiques que les politiques d'aménagement du territoire, de mobilité, d'énergie ou encore en matière d'agriculture.

3. Objectifs

Objectif économique

La crise sanitaire, qui préfigure de possibles autres chocs futurs, souligne la nécessité de repenser et de renforcer la résilience du tissu économique wallon.

Le Gouvernement souhaite donner des orientations économiques nouvelles au regard des enseignements tirés de la crise, notamment en plaçant la priorité sur des investissements stratégiques et/ou structurants centrés sur l'entreprise et sur la politique industrielle.

Ainsi, il est essentiel de relocaliser sur notre territoire la production de biens, prioritairement dans des secteurs économiques stratégiques et de première nécessité, en particulier ceux qui sont liés à la santé et à l'alimentation. Il convient également de réindustrialiser la Wallonie pour augmenter ses capacités de production et lui garantir une meilleure autonomie. Le Gouvernement veut développer les atouts de la Région, notamment dans des secteurs tels que l'économie circulaire, le numérique, les biotechnologies ou encore le secteur pharmaceutique. Le Gouvernement souhaite stimuler l'offre et la demande locale en faveur des entreprises wallonnes, notamment les indépendants et les PME. Les alliances emploi-environnement prévues dans la DPR pourront y contribuer.

Les aides et les mesures spécifiques à destination des opérateurs économiques constituent aussi des vecteurs de la transformation attendue.

Dans l'immédiat, il apparaît nécessaire de prendre des mesures urgentes de soutien aux entreprises qui ont dû faire face dans certains secteurs (tels que l'horeca, le commerce, le tourisme, les titres-services, les secteurs événementiels, culturels et sportifs, etc.) à une chute dramatique de leur chiffre d'affaires. Ces dispositions urgentes doivent s'accompagner de mesures appropriées afin de relancer l'économie wallonne.

Ainsi, il convient de :

- Aider les entreprises wallonnes à surmonter la crise, en ayant une attention particulière pour les indépendants et les PME, indispensables au cercle vertueux de création de valeur ajoutée et d'emplois ;
- Permettre aux entreprises de rétablir, le plus rapidement possible, un niveau d'activité, d'innovation en R&D et d'exportation, antérieur à la crise ;
- Valoriser les atouts notamment de l'économie circulaire, des circuits courts, du numérique, de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat coopératif ;
- Mettre en place des chaînes d'innovation intégrées sur la base de l'analyse des chaînes de valeur ;



- Octroyer des aides aux entreprises en encourageant, chaque fois que c'est possible, la transformation d'activités économiques pour les rendre toujours plus innovantes, l'impact favorable sur l'environnement par une diminution des émissions de CO₂, l'impact social positif de l'activité, le nombre, la qualité et le caractère « non délocalisable » des emplois générés ainsi que le caractère pérenne et rentable à moyen terme de l'activité ;
- Recourir aux investissements et marchés publics comme contributeurs de redéploiement.

Objectif social

Le Gouvernement fait du pouvoir d'achat des citoyens une priorité. Le premier vecteur pour y parvenir est et reste l'emploi. Il est essentiel de créer et de soutenir une dynamique intense d'insertion socioprofessionnelle, axée notamment sur un accompagnement plus soutenu des chercheurs d'emploi.

Les orientations professionnelles se doivent d'être plus performantes, dès les études et tout au long de la vie.

Un effort massif doit être consenti pour la formation professionnelle et la formation au numérique, le développement et l'actualisation des compétences en lien avec les métiers émergents et techniques (STEM), les métiers d'avenir et en pénurie, les métiers essentiels comme ceux de la santé, de l'action sociale ou de l'alimentation, la requalification ou *reskilling*, l'amélioration des compétences ou *upskilling*. L'autocréation d'emploi doit par ailleurs être encouragée de manière vigoureuse.

L'enjeu social impose également d'adopter les mesures permettant de garantir l'accès de chacun aux biens et services essentiels, comme le logement consacré par l'article 23 de la Constitution, l'eau, l'énergie et une alimentation saine. Il s'agit également de restaurer ou de renforcer les liens sociaux et la solidarité.

La gestion de la crise a aussi mis en exergue l'importance de la promotion de la santé et de l'accès à des soins de qualité, y compris les soins de santé mentale. Elle a également souligné les inégalités sociales en matière d'accès à un environnement sain (qualité de l'air, espaces apaisés, espaces verts, etc.). Il importe de mettre en œuvre un véritable plan de relance, mobilisateur, pour renforcer encore la qualité, l'accessibilité et la solvabilité financière de notre offre de services, tout en mettant l'accent sur les priorités. La politique de santé préventive, incluant le droit à un environnement sain pour tous, doit être accentuée.

Une attention particulière devra être portée, dans les années à venir, aux difficultés des CPAS amplifiées par les conséquences sociales de la crise du Covid-19. À titre d'exemple, les CPAS doivent être mieux armés afin de faire face aux problèmes d'endettement, aux conséquences des pertes d'emploi ou du chômage temporaire, aux difficultés alimentaires notamment des sans-abris, à l'aide médicale urgente plus que jamais sollicitée, et au soutien psychologique qu'il sera nécessaire d'amplifier pour accompagner et aider les résidents, soignants et familles des maisons de repos - et de soins - suite au traumatisme vécu pendant l'épidémie.

Objectif environnemental

Comme l'indique clairement la Déclaration de politique régionale, la prise en compte du changement climatique dans l'ensemble des décisions du Gouvernement (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) est essentielle.

Il apparaît également que les synergies sont évidentes entre, d'une part, les solutions d'atténuation



du changement climatique et de lutte contre l'érosion de la biodiversité et, d'autre part, les questions économiques et sociales.

La résilience, aux échelles régionales et locales, implique en outre un renforcement de la protection de la nature pour bénéficier des services écosystémiques qu'elle procure (eau, sol, ressources naturelles, etc.) et qui sont indispensables à la fois au bien-être et aux activités économiques essentielles.

Le besoin de nature (notamment en termes d'accès aux espaces verts dans les agglomérations) s'est également manifesté durant le confinement. Il s'agira de profiter de cette reconnexion à la nature en valorisant les richesses naturelles de la Wallonie, par exemple par le développement de l'écotourisme.

Enfin, la crise du Covid-19 fait apparaître l'enjeu de la transition vers une alimentation durable et de qualité passant par le soutien des producteurs locaux, le respect et la restauration des écosystèmes et le développement de l'emploi local.

Objectif de développement territorial

Le Gouvernement entend tirer les enseignements qui peuvent l'être de la crise quant à l'utilisation massive de ces pratiques numériques et de travail à domicile, quant à l'accroissement des compétences numériques des travailleurs en lien avec les évolutions de leurs métiers et des modes d'organisation du travail, quant à l'amélioration du niveau global de mobilité et au renforcement de la mobilité collective et la mobilité douce, quant au développement des atouts logistiques de la Wallonie et quant à l'accroissement de la connectivité et de la numérisation du territoire wallon.

Le Gouvernement veillera aussi à simplifier et accélérer les procédures en matière de gestion du territoire, dans le respect de la Déclaration de politique régionale.

Une stratégie spécifique vis-à-vis des pouvoirs locaux devra être mise en place avec un accompagnement leur permettant pour chaque enjeu (la santé des citoyens, la cohésion sociale, l'économie, la sécurité, la continuité des services, les ressources, le logement, la mobilité, le commerce, etc.) de planifier et de suivre la gestion de la période post-pandémie.

4. Phases d'action

Pour chacun de ces enjeux, le Gouvernement apporte des réponses réfléchies dès à présent et dont la mise en œuvre s'échelonne dans le temps :

- Phase d'urgence : dans l'immédiat, faire face à toutes les situations critiques ;
- Phase de relance : dans la perspective de la fin de la période de confinement et à l'issue de celle-ci, adopter des mesures permettant de réamorcer l'économie régionale en répondant aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux ;
- Phase de redéploiement : confirmer, amplifier ou réorienter les politiques publiques au départ des conclusions tirées de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, en y intégrant une politique environnementale.

5. Méthodologie

Un pilotage pluridisciplinaire

Le Gouvernement met en place un groupe de pilotage pluridisciplinaire intégrant trois axes



prioritaires :

- Économie ;
- Emploi, social et santé ;
- Environnement et territoire.

Le groupe de pilotage coordonnera la réflexion autour des mesures systémiques à mettre en place pour une relance durable. Il remettra régulièrement au Gouvernement des recommandations. Il veillera à s'informer des initiatives prises par les différentes entités belges (autorité fédérale, régions et communautés) et internationales.

Chacun de ces axes fera l'objet d'une analyse et d'une réflexion approfondie au sein de *task forces* opérationnelles.

Sont associés au pilotage :

- Les cabinets ministériels concernés ;
- Les services compétents du SPW ;
- Les UAP ;
- Les universités et institutions publiques dont la présence est jugée pertinente ;
- Des experts scientifiques et notamment des économistes ;
- Les partenaires sociaux ;
- Des acteurs de terrain et des personnalités dont l'expertise reconnue est utile à la réflexion.

Une large participation

Les citoyens, les entreprises, les associations, les services publics et la société civile organisée seront également invités à formuler leurs idées et propositions pour répondre aux enjeux soulevés par la crise du Covid-19 et alimenter la vision de la Wallonie à l'horizon 2050, au départ d'une plateforme web et d'un processus participatif mobilisateur.

Ces idées et propositions seront analysées et un suivi sera assuré par le Gouvernement. Une campagne de communication informera de l'existence et du contenu de l'initiative *Get up Wallonia !* menée par le Gouvernement et invitera les citoyens à y participer activement via la plateforme web.

Le SPW animera l'initiative de participation et recourra à un outil d'analyse et de restitution permettant un traitement optimal des contributions proposées par les citoyens, les entreprises et les associations. Il veillera à identifier les tendances et singularités qui se dégagent des contributions et à en faire rapport aux groupes de travail opérationnels.

Un reporting budgétaire

Un *reporting* régulier sera mis en place entre le groupe de pilotage et le cabinet du Ministre du Budget afin que chaque mesure envisagée au sein du groupe de pilotage comportant un impact budgétaire puisse être intégrée à la réflexion budgétaire globale.

Le plan de transition

La réflexion ainsi lancée alimentera notamment le plan de transition prévu par la Déclaration de politique régionale. Il proposera un nombre limité de mesures phares et basculantes, contribuant à la relance économique et répondant aux enjeux sociaux et aux défis environnementaux.

Il tirera également, dans les mesures qu'il contiendra, les enseignements de la crise du Covid-19 et



de ses conséquences multiples, énoncées *supra*.

Dès lors, le plan de transition sera conçu comme un plan de renforcement de la résilience de la Wallonie, qui facilitera la sortie de crise et permettra le redéploiement régional après la crise.

Les projets retenus dans le plan de transition seront concrétisés rapidement pour enclencher une dynamique positive soulignant la volonté de rupture de la Wallonie.

Échéancier

La rapidité de la prise de décision et de la mise en œuvre des mesures est de nature à favoriser grandement la relance. Aussi, les mesures devront être décidées avec célérité, notamment afin de pouvoir pleinement bénéficier des leviers européens et fédéraux mis en place.